Annule et remplacer pour erreur matériel

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260512-2026232-DE

Délibération du Conseil municipal de Trégomeur Séance du 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et 12 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 2 avril 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 – Nombre de présents : 13 – Nombre de présents et représentés : 15

Etaient présents		Valérie RAMONÉ, Maire, Richard LE CARRÉ, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Nathalie MÉLOU, Hervé HUET, Catherine HAUTE, Cyril COLLIN, Éva JOSSELIN, Benjamin BUREL, Thomas JOUAN, Nicolas TANGUY, Sophie BARTHÉLÉMY Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Frédérique BELLARD NARDONE donne pouvoir à Benjamin BUREL Aude BRETON donne pouvoir à Sophie BARTHÉLÉMY
Secrétaire de séance		Benjamin BUREL

✓ Devis Mise en page et édition du magazine d'information

Délibération n° 2026-24

M. Richard Le Carré, 1er adjoint, présente au conseil municipal 2 devis des entreprises Roudenn Grafic et Decograph pour la mise en page et édition du magazine d'information semestriel pour la commune

ENTREPRISE	Montant HT	Montant TTC
Roudenn Grafik (Plérin)	1 523.00 €	1 675.30 €
Decograph (Trémuson)	1 870.00 €	2 244.00 €

Entendu l'exposé de M. Richard Le Carré,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Décide** de retenir la proposition de l'entreprise suivante :
  - Entreprise Roudenn Grafik pour le montant de 1 870 € HT, soit 1 675.30€ TTC
- **Autorise** Mme. La Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260512-2026232-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ

Le secrétaire,
Benjamin BUREL

MAIRIE DE TREGOMEUR
R.F.
(Côtes d'Armor)